

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

N° 2022/12-29

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION
TEAM CASTELNAU CYCLES**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

N° 2022/12-29

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION
TEAM CASTELNAU CYCLES**

Madame Muriel SARRADIN, Adjointe déléguée aux sports et l'e-sport expose :

L'association TEAM CASTELNAU CYCLES est une association sportive qui a pour objet la pratique du cyclisme en loisir ainsi qu'en compétition.

Les 24 et 25 septembre 2022, l'association a participé à une manifestation sportive à Albi, « les 24 heures Harmonie Mutuelle du circuit d'Albi ». Deux équipes de quatre concurrents ont été engagées, ce qui a généré une dépense importante et non prévue au budget de l'association pour 2022.

Afin d'alléger la charge financière qu'a généré la participation à cette manifestation, l'association a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € (250 € par équipe).

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association sportive TEAM CASTELNAU CYCLES.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

